

Snes Créteil info

Créteil Snes Info. Tel : 08.11.11.03.83 Fax : 01 41.24.80.61 - 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil

ENSEIGNEMENT DES LANGUES : CATASTROPHES EN CHAÎNE

STAGE LANGUES VIVANTES

Ouvert aux professeurs de langues et aux secrétaires de S1

Jeudi 8 février 2007

**Dans les locaux du Snes Créteil
à Arcueil**

Tout le système éducatif est en train de subir des attaques cohérentes qui vont modifier en profondeur :

- Notre métier.
- Notre statut.
- Le contenu de nos enseignements.

Tous les collègues et toutes les disciplines sont visés.

Les premiers cobayes seront les professeurs de langues vivantes.

Les langues sont prises entre deux feux :

D'une part le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes (qui découle du « Cadre Européen Commun de Référence des Langues » = CECRL) ; et d'autre part de la volonté du gouvernement, via les audits, de faire des économies sur le dos des services publics.

Venez vous informer ; venez élaborer avec nous des ripostes syndicales.

*Violette Diaz, Laurence Grivot,
Bruno Auer*

**DEPOSEZ VOTRE AUTORISATION D'ABSENCE
AVANT LES VACANCES DE NOËL !**

Stage Langues Vivantes

8 février 2007

Attention !

Date limite le 08 janvier 2007

Votre demande d'autorisation d'absence doit être remise à votre Chef d'établissement au plus tard un mois avant le stage. Déposez donc votre demande avant les vacances de Noël !

Un modèle de cette demande ainsi que le plan pour accéder à nos locaux vous sont présentés en page 4.

Les professeurs de LV ont toutes les raisons d'être présents dans l'action.

**GREVE DU 18 DECEMBRE
ET
MANIF DU 20 JANVIER**

SOMMAIRE

1/ Edito 2/ Stage langues Vivantes jeudi 8 février 2007 3/ Modèle d'autorisation d'absence 4/ Plan d'accès pour Arcueil et coupon-réponse inscription au stage

SNES-Créteil Info – Prix : 0,30 €- Abonnement : 10 €- Imprimerie Spéciale SNES – hebdomadaire – Directeur de Publication G. Réquigny CP 0509S 06883. N°06-133

REFORMES DE L'ETAT : SOUS COUVERT DE MODERNISATION, COUPES SOMBRES POUR L'EDUCATION NATIONALE

LES CONSEQUENCES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

REECRITURE DES DECRETS DE 1950 - cf « US » n°643 du 28 octobre 06)

Tous les collègues sont concernés mais les profs de langues vivantes sont en première ligne :
Quels sont ceux qui ont le plus souvent un service éclaté sur deux (ou trois) établissements ?...
Complète dans une autre discipline ? Profs de LV peu enseignés, profs de LV3, on vous l'a sûrement déjà proposé... maintenant on pourrait vous l'imposer !

MENTIONS COMPLEMENTAIRES AU CONCOURS DU CAPES :

Introduites au concours de 2006, elles ont eu peu de succès mais, cette année, des pressions multiples poussent les candidats à s'y inscrire.
Prime et bonification leur sont offertes et ce n'est pas la réforme annoncée des IUFM qui va arranger les choses.
Vive le retour de la bivalence !!!

Certes les audits préconisent mais l'expérience nous enseigne que les gouvernements (quels qu'ils soient), y puisent souvent de « bonnes idées ».

AUDIT LYCEE

- L'allègement des groupes de Terminale devrait s'étendre aux classes de 1^{ère} à la rentrée 2007, mais serait financé par la disparition de tous les groupes inférieurs à 15 élèves ! Quid des LV3 et des langues rares ?
- L'audit recommande une diminution de l'offre d'options qu'il appelle « rationalisation ».
- L'audit fixe pour 2010 que tous les élèves atteignent le niveau B2 dans au moins une langue.
- L'audit renvoie l'organisation de l'enseignement des langues au fameux « département de langues ».

AUDIT COLLEGE :

La généralisation de la LV2 en 5^{ème} n'a pas été budgétisée. Les établissements feront ce qu'ils voudront sur ce thème...
Malheureusement, le maintien ou la création des « classes bilangues » seront aussi renvoyés au local : le fameux « département de langues » pilotera la politique des langues au sein de chaque collège.
La finalité pour les élèves qui suivent le seul « socle commun » (niveau A2) sera inférieure à celle des élèves de fin de troisième (niveau B1). Le « socle commun » devra être validé ce qui reviendra pour nous, en langues, à évaluer, tout au long de la scolarité des élèves, des micro-compétences.
Chaque élève aura un « livret de compétences » qui devra être validé pour pouvoir se présenter au Brevet.

GROUPES DE COMPETENCE / DOTATIONS

- Au collège, les horaires seront amputés de 20% et annualisés. Libre au Conseil pédagogique de répartir les 20% comme il l'entend.
- Au collège comme au lycée, les dotations en langues seront fusionnées LV1/LV2.

L'exemple de la dotation globale de 5h en STG montre que c'est la fin de horaires nationaux. Encore une fois, le choix sera local.

- L'organisation en groupes de compétences n'est qu'une possibilité : le texte officiel (B.O n°31 du 1^{er} septembre 2005) ne mentionne aucune obligation. Mais pouvoir mélanger les niveaux et les LV1/LV2 revient à faire des économies : gageons que les pressions s'amplifieront pour les mettre en place !

CREATION DANS CHAQUE ETABLISSEMENT D'UN « DEPARTEMENT LANGUES ».

Il sera chargé de :

- répartir la dotation LV
- organiser les enseignements
- organiser les certifications
- organiser le CCF (Contrôle Continu en Cours de Formation)
- opérer les choix d'options au sein de l'établissement

Donc, il s'agira d'un mini « Conseil pédagogique » pour les linguistes, d'où l'urgence de s'opposer à la mise en place de l'un comme de l'autre.

BAC STG

- Pour la session 2007, ne sont prises en compte que 3 épreuves sur 4 : CE, EE, EO.
- L'épreuve d'expression orale est nommée « CCF », alors que c'est une épreuve terminale qui doit avoir lieu au troisième trimestre. Ce changement d'appellation permet de demander aux professeurs de faire passer l'épreuve localement et sans qu'elle soit rémunérée en tant qu'épreuve de Bac.
- Les enseignants doivent refuser de faire passer l'épreuve au sein de leur établissement pour préserver l'anonymat et l'équité entre candidats.

CERTIFICATIONS / DIPLOMES NATIONAUX

Pour l'instant, l'articulation entre les certifications de LV délivrées par des organismes privés et les diplômes nationaux est floue.

Nous craignons que les deux systèmes ne puissent cohabiter longtemps. Une sortie des LV du Baccalauréat représenterait de économies substantielles : elle se profile à l'horizon.

A AFFICHER POUR INFORMATION SUR LE PANNEAU SYNDICAL

La participation aux stages syndicaux est un droit ! Vous pouvez participer à des stages syndicaux à hauteur de 12 jours par année scolaire. On ne peut vous refuser cette autorisation d'absence si vous la déposez au moins un mois à l'avance. Vous n'avez pas à rattraper vos cours lorsque vous vous absentez pour participer à un stage syndical.

**Demande à recopier puis à déposer ou à envoyer
au plus tard le lundi 8 janvier 2007 dans votre établissement**

Nom
Prénom :
Grade et Fonction :
Établissement :

À Monsieur le Recteur
Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 8 février 2007 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Arcueil.

Il est organisé par la section académique du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

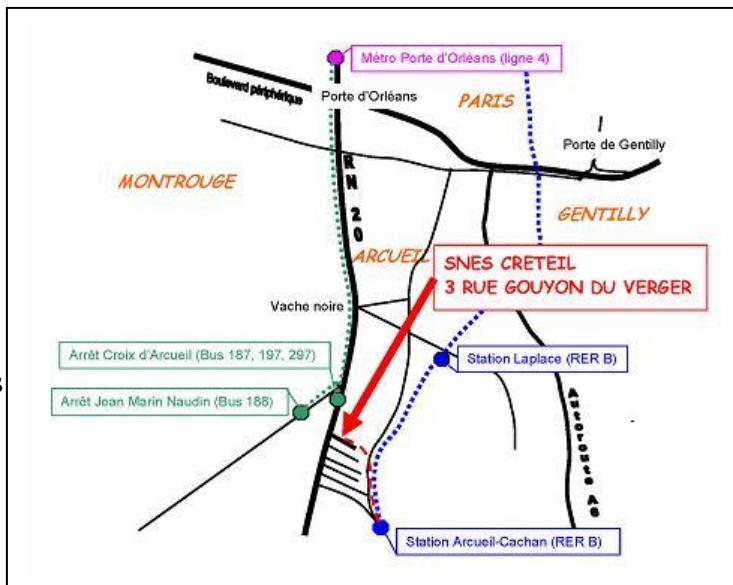
A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

Pour accéder aux locaux Snes Créteil

- ⇒ **RER B** (2 possibilités : descendre à Laplace ou Arcueil-Cachan), ensuite suivre l'itinéraire, vous munir du plan ci-contre ce jour là.
- ⇒ **Métro** Porte d'Orléans (ligne 4), terminus. Prendre bus 187, 197 ou 297, arrêt Croix d'Arcueil. Vous êtes à 200 mètres des locaux. Idem si vous prenez le bus 185, arrêt Jean-Marín Naudin.
- ⇒ **En voiture** - N20 à la hauteur de la Vache Noire



Coupon à retourner au SNES Créteil 3, rue Guy de Gouyon du Verger – 94110 ARCUEIL
(Vous pouvez également vous inscrire par mail en envoyant un message à s3cre@snes.edu)

NOM : Prénom :

Adresse mail :@.....

Etablissement et langue

Participe au stage « Langues vivantes du jeudi 8 février 2007 à Arcueil.